Déclarez vos arrachages sur PARCEL !

PARCEL est un service en ligne accessible via le portail Prodouane. Il permet aux récoltants et récoltants vinificateurs de saisir en ligne les déclarations d'arrachage et de les transmettre à la douane.

Table des matières

1. Accéder et s	e connecter à PARCEL	1
2. Comment sa	isir une déclaration d'arrachage ?	2
Étape 1 « Sa	aisie de la date de fin des travaux »	2
Étape 2 « Sé	élection de mes arrachages »	3
Étape 3 « Re	écapitulatif et dépôt »	5
3. Que se passe	e-t-il après le dépôt de ma déclaration d'arrachage ?	6
4. Modifier ma	déclaration d'arrachage brouillon	7
5. Supprimer m	na déclaration d'arrachage brouillon	7
6. Demander l'	annulation d'une déclaration d'arrachage déjà déposée	8

1. Accéder et se connecter à PARCEL

Comment accéder à PARCEL ?

L'application est disponible depuis votre portail douane.gouv.fr

Comment m'inscrire au service en ligne PARCEL ?

• Si je n'ai pas encore de compte douane.gouv :

Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.

• Si j'ai déjà un compte douane.gouv :

Je n'ai aucune inscription préalable à effectuer. Après m'être connecté à l'aide de mon identifiant et de mon mot de passe, je clique sur « PARCEL » dans la liste des services en ligne auquel j'ai accès.

• Si j'ai déjà un compte douane.gouv, mais que je ne visualise pas PARCEL : Je dois me rapprocher de mon service de viticulture afin qu'il m'habilite au service en ligne PARCEL.



2. Comment saisir une déclaration d'arrachage ?

Pour accéder à la saisie de la déclaration d'arrachage, je clique sur le bouton « Déclarer des arrachages » sur l'écran d'accueil (je peux aussi cliquer sur « Déclarer » puis « des arrachages » sur le bandeau en haut de l'écran)

Bienvenue	su	r le PARCellaire En Ligne	9				
NUMERO CVI CATEGORIE	Récoltant	VOUS VOULEZ					
		Déclare: des planta des arrach	ages	Consulter vos déclaration	s 🗐		Votre avis sur le site
		Contact	∞	Aide			

Étape 1 « Saisie de la date de fin des travaux »

Depuis le 1^{er} octobre 2019, la déclaration d'intention d'arrachage est supprimée. Je dois donc uniquement déposer une **déclaration unique une fois que j'ai achevé mes travaux d'arrachage**. Cette déclaration d'arrachage doit être déposée <u>au plus tard un mois</u> après l'achèvement des travaux d'arrachage.

Par exemple, si j'ai achevé des travaux de plantation le 19 avril 2020, j'ai jusqu'au 19 mai 2020 pour déclarer ces travaux de plantation dans PARCEL.

La première étape de la saisie de la déclaration d'arrachage est la saisie de la date à laquelle j'ai achevé mes travaux d'arrachage.

PARCEL ne permet de déposer des déclarations qu'à l'issue des travaux d'arrachage. Aussi, je ne peux déclarer dans le futur.

Attention ! Une fois saisie, la date de fin des travaux d'arrachage ne sera pas modifiable.



Lorsque je clique à côté de la date de fin des travaux, un calendrier s'affiche et me permet de sélectionner la date à laquelle j'ai achevé mes travaux d'arrachage.

T Salsie de la date de fin des travaux	2 Satiale de mes arrachages	3 Récapitulatif et dépôt
Saisie de la date de fin des travaux Désomas, vous n'êtes plus tenu de déposer une déclaration d'intention d'arrachage un m Vous devez donc déclarer à la douane vos arrachages une fois les travaux terminés. Ces a La date à inscrue i clest donc celle à laquelle vos travaux d'arrachage ont été achevés.	vis avant de débuter vos travaux de plantation. rachages doivent être déclarés sur ce site au plus tard un mois après les travaux.	
Attention : une fois saisie, cette date ne sera plus modifiable. Pour toute question, m	erci de vous rapprocher de votre service de viticulture référent.	
Date de fin des travaux : 01/09/2019		
es champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.		Salsie de mes arrachade

Une fois la date saisie, je clique sur le bouton « saisie de mes arrachages », en bas à droite de la page, afin de passer à l'étape 2.

Étape 2 « Sélection de mes arrachages »

Je sélectionne ensuite les parcelles que j'ai arrachées.

Cette sélection se fait en deux temps :

- Dans un premier temps, je sélectionne la <u>parcelle cadastrale</u> sur laquelle j'ai arrachée en cliquant sur [choisir] : toutes les parcelles cadastrales de mon exploitation s'affichent sur la partie droite de l'écran. Je peux, au choix, sélectionner la parcelle dans la liste qui s'affiche à droite de l'écran ou rechercher la parcelle à l'aide du moteur de recherche, avec n'importe quel critère (référence cadastrale, commune, lieu-dit, contenance cadastrale, superficie plantée).
- Dans un second temps, je choisis la <u>plantation concernée à arracher</u> sur la parcelle cadastrale préalablement sélectionnée. S'affichent alors sur la droite de l'écran toutes les parcelles plantées sur la parcelle cadastrale saisie.

Une fois sélectionnée, les informations de la parcelle concernée sont directement affichées dans la partie gauche de l'écran (cépage, aire, produit, catégorie de produit, mode de faire-valoir, écart-pied et écart-rang, superficie plantée). Ces informations proviennent directement de votre casier viticole.



Salsie de la dale de fin des travaux	2 Salsie de mes arrachages	3 Récapitulatif et dépôt
Saisie d'un arrachage en mode brouillon	Résumé de ma déclaration en c	cours de saisie
arcelie cadastrale:	Statut : - Date de fin des travaux : 01/09/2019 Campagne déclarative : 2019-2020 Arrachages déjà saisis : 0 pour un total de C	Ha 00Ar 00Ca
Cépage : GAMAY N		
Aire : Identification pour vin sans IG sans cépage		
Produit : VIN SANS INDICATION GEOGRAPHIQUE ROUGE		
Catégorie du produit : VSIG		
Mode de faire valoir : Propriétaire		
Ecart pied / Ecart rang : 300 cm / 300 cm		
Superficie plantée : 0Ha 00Ar 20Ca		
Caractéristique de l'arrachage		
En cas d'arrachage partiel, veuillez reclifier la superficie ci-dessous el indiquer la superficie arrachée.		
*Superficie arrachée : 0.0020 Ha 0Ha 00Ar 20Ca		
Superficie arrachable : 0Ha 00Ar 20Ca		
es champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.		
E	nregistrer cet arrachage	

Par défaut, PARCEL considère que j'arrache en totalité la parcelle concernée. Si j'ai arraché ma parcelle en totalité, je n'ai donc pas à modifier la rubrique « superficie arrachée ».

Si je ne procède qu'à un arrachage partiel de la parcelle, il me suffit de modifier dans le champ « superficie arrachée » la superficie que j'ai réellement arrachée. Cette superficie est exprimée en hectares.

Sasse de la daté de fin des travaux	2 Saisie de mes arrachages	3 Récapitulatif et dépôt
Saisie d'un arrachage en mode brouillon	Résumé de ma déclarati	on en cours de saisie
arcelle cadastrale : [choisii] 340280 AA1234 - Lieu-dit : TEST TPF / superficie plantée : 8Ha 85Ar 55Ca x "Plantation concernée : [choisii] 340280 AA1234 / GAMAY N / superficie plantée restante : 0Ha 00Ar 20Ca x	Statut : - Date de fin des travaux : 01/09/20 Campagne déclarative : 2019-202 Arrachages déjà saisis : 0 pour un	19 0 total de OHa 00Ar 00Ca
Caracteristiques de la plantation concernee		
Aire : Identification pour vin sans IG sans cépage		
Catégorie du produit : VSIG		
Mode de faire valoir : Propriétaire Ecart pied / Ecart rang : 300 cm / 300 cm		
Superficie plantée : 0Ha 00Ar 20Ca		
Caractéristique de l'arrachage		
си сво запаснаде ралко, челика, теслика на зарелиска с чесезочо си измучен на зарелиске апасниес.		
'Superficie arrachée : 0.0010 Ha 0Ha 00Ar 10Ca Superficie arrachable : 0Ha 00Ar 20Ca		
es champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.		

Une fois toutes ces informations renseignées, je clique sur le bouton vert « enregistrer cet arrachage ».



Salaie de la date de fin des travaux	2 Saisie de mes arrachages	(3) Réc apitulatif et dépôt
Saisie d'un arrachage en mode brouillon	Résumé de ma déclarat	ion en cours de saisie
Parcelle cadastrale :	Statut : - Date de fin des travaux : 01/09/20 Campagne déclarative : 2019-202 Arrachages déjà saisis : 0 pour ur	19 10 total de OHa 00Ar 00Ca
Cépage: GAMAY N Aire: Identification pour vin sans IG sans cépage Produit: Vini SANS INDICATION GEOGRAPHIQUE ROUGE Catégorie du produit: VSIG Mode de faire valoir: Propriétaire Ecart pied / Ecart rang. 300 cm / 300 cm Superficie plantée: 0Ha 00Ar 20Ca		
En cas d'arrachage partiel, veuillez reclifier la superficie ci-dessous et indiquer la superficie arrachée.		
*Superficie arrachée : 0.0020 Ha 00Ar 20Ca Superficie arrachabe : 0Ha 00Ar 20Ca		
Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.	cet arrachage	

Un bandeau vert s'affiche en haut de l'écran : « L'arrachage a été ajouté à la déclaration ».

Je peux alors saisir un second arrachage sur cette même déclaration. Je recommence alors la saisie de tous les éléments : parcelle cadastrale, plantation arrachée, superficie arrachée.

Sur la partie droite de l'écran, je visualise le résumé de ma déclaration en cours de saisie avec :

- la date de fin des travaux saisie lors de l'étape 1 ;

- le nombre d'arrachages déjà saisis, ainsi que la superficie globale arrachée sur ma déclaration d'arrachage.

Une fois que j'ai terminé la saisie de ma / mes plantations, je clique sur le bouton en bas à droite « Voir le récapitulatif ».



Satisle de la daite de fin des travaux	Saisie de mes arrachages	
Saisie d'un arrachage en mode brouillon	Résumé de ma déclaratio	on en cours de saisie
Parcelle cadastrale :	Statut : brouillon Date de fin des travaux : 08/09/2015 Campagne déclarative : 2019-2020 Arrachages déjà saisis : 2 pour un to	9 otal de 0Ha 58Ar 20Ca
Cépage - Aire -		
Catégorie du produit : Mode de faire valoir :		
Ecart pied / Ecart rang : Superficie plantée :		
Caractéristique de l'arrachage		
En cas d'arrachage partiel, veuillez rectifier la superficie ci-dessous et indiquer la superficie arrachée.		
*Superficie arrachée : Ha		
es champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.		
Enregi	strer cet arrachage	Récapitulatif et déj

Étape 3 « Récapitulatif et dépôt »

Je visualise alors le ou les arrachages que j'ai saisis précédemment.

Sont affichés : la superficie arrachée, la superficie plantée initiale, la référence cadastrale de la parcelle arrachée, sa commune et son lieu-dit, et le cépage arraché.

Si j'arrache une de mes parcelles de vigne reprise comme parcelle à arracher dans un programme d'arrachage compensateur/replantation anticipée, alors mon arrachage sera automatiquement considéré par PARCEL comme un <u>arrachage compensateur</u>. Cette information figurera dans la colonne « type ».

En cas d'erreur, je peux supprimer les arrachages saisis en cliquant sur la croix rouge.

Je coche la case « Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration ».

J'ai la possibilité de recevoir un accusé de réception suite au dépôt de ma déclaration. Celui-ci est envoyé par défaut à l'adresse du compte Prodouane avec lequel je me connecte sur le service en ligne PARCEL. J'ai toutefois la possibilité d'indiquer, pour chaque déclaration de plantation que je réalise, l'adresse mail à laquelle je souhaite recevoir l'accusé de réception.

Enfin, je clique sur le bouton « Déposer ma déclaration ».



	Saisie de la date de fin des travaux		2 Saisie de mes arrachages		3 Récapitulatif et dépôt	
Récapitulat	tif de vos arrachages avec un	e date de fin des travaux au 08/09/	2019			
A ce stade votre	e déclaration est dans un état brouillon, n'ou	bliez pas de la déposer				
Actions	Superficie arrachée	Type Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	Commune	Lieu-dit	
×	0Ha 00Ar 01Ca	0Ha 00Ar 01Ca	340280 AA1234	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF GAMAY N	
×	0Ha 58Ar 19Ca	0Ha 58Ar 19Ca	340280 A0137	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	CABERNET S/	AUVIGNON N
uperficie arraché Dépôt	ie totale : 0Ha 58Ar 20Ca					
'accusé de récep	tion du dépôt de la déclaration sera envoyé	à l'adresse mail sulvante : abcd@cdef.fr				
] *Je certifie l'exa	actitude des mentions portées sur cette décla	aration.			Demande de confirmation	
					Confirmez-vous le dépôt de la déclarati Annuler Confirmer	on ? Déposer ma décla

3. Que se passe-t-il après le dépôt de ma déclaration d'arrachage ?

Ma déclaration d'arrachage est automatiquement transmise à mon service de viticulture. Un numéro de déclaration est automatiquement attribué à ma déclaration.

			INFORMATIONS de la	DECLARATION		
NUMERO CVI		STATUT	valide			
CATEGORIE	Récoltant		NUMERO ET DATE DE DEPOT	n°1920000110 le 20/09/2019		
			DATE DE FIN DES TRAVAUX	08/09/2019		
Déclaration d'arracha Horodatage du dépôt Récapitulatif de vos	ge déposée sous le de la déclaration : 2 arrachages	numéro 1920000110 pour la campa <u>c</u> 20/09/2019 à 11:13	ne 2019-2020			
Superficie arrachée	¢ Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	¢ Commune	Lieu-dt	¢ Cépage \$
0Ha 00Ar 01Ca		0Ha 00Ar 01Ca	340280 AA1234	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	GAMAY N
0Ha 58Ar 19Ca		0Ha 58Ar 19Ca	340280 A0137	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN		CABERNET SAUVIGNON N
Superficie arrachée totale : OHa	58Ar 20Ca					
Cadastre FranceAgriMer						version 0.1.332 du 20/09/2019 08:59

Je reçois un accusé de réception sur ma boîte mail

Mon CVI est alors mis à jour instantanément.

4. Modifier ma déclaration d'arrachage brouillon

À l'instant où une déclaration contient au moins un arrachaghe, elle est enregistrée à l'état brouillon. Je pourrai alors reprendre plus tard la saisie de cette déclaration.



Pour modifier la déclaration brouillon, je me rends, depuis l'accueil de PARCEL, sur la page « Consulter ma déclaration ».

Je clique sur 📝 pour accéder à la déclaration brouillon que je souhaite modifier.

Je peux alors modifier ma déclaration en ajoutant ou supprimant des arrachages, tel que cela est expliqué dans la partie 2. du présent manuel.

5. Supprimer ma déclaration d'arrachage brouillon

Si je souhaite supprimer ma déclaration d'arrachage brouillon, je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil (ou sur « Consulter » puis « Vos déclarations » à partir du bandeau en haut de l'écran d'accueil).

Je peux alors consulter la déclaration de plantation brouillon et la supprimer à l'aide de l'icône 🗙

VOTRE EXI	PLOITATION					
EARL Numéro CVI : Catégorie : Réc	oltant vinificateur					
Déclaratio	ns de plantation					
Action	Campagne	†↓ Numéro	†↓ Date de dépôt	†↓ Origine	†↓ Date de fin des travaux	†↓ Statut †↓
6	2018-2019			SARAH	06/02/2019	brouillon
	2018-2019	1819000467	28/02/2019	SARAH	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000466	26/02/2019	SARAH	14/02/2019	valide
	2018-2019	1819000464	20/02/2019	SARAH	06/02/2019	valide
	2018-2019	1819000463	15/02/2019	SARAH	12/02/2019	valide
	2018-2019	1819000459	14/02/2019	SARAH	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000453	13/02/2019	loginTemporaire	07/02/2019	valide
	2018-2019	1819000449	12/02/2019	loginTemporaire	16/01/2019	valide
	2018-2019	1819000391	28/01/2019	loginTemporaire	16/01/2019	valide
	2018-2019	1819000373	24/01/2019	loginTemporaire	08/01/2019	valide
« < 1	2 3 4 > »					

6. Demander l'annulation d'une déclaration d'arrachage déjà déposée

J'ai la possibilité de demander à mon service de viticulture d'annuler une déclaration de plantation qui a déjà été déposée jusqu'à 30 jours après son dépôt.

Je clique sur « Consulter vos déclarations » sur l'écran d'accueil.



J'accède alors à la liste de l'ensemble de mes déclarations brouillon et déclarations déposées. Je peux alors accéder à la déclaration pour laquelle je souhaite demander une annulation en cliquant sur l'icône en forme d'œil.

Je peux alors consulter les informations de la déclaration qui a été déposée (statut, numéro de la déclaration, date de dépôt, date de fin des travaux).

Pour demander l'annulation d'une déclaration déjà déposée, je clique sur le bouton rouge « Faire une demande d'annulation ».

Liste des arrachages							
Superficie arrachée	¢ Type	Superficie plantée initiale	Parcelle cadastrale viticole	¢ Commune	≑ Lieu-dit		¢
0Ha 00Ar 01Ca		0Ha 00Ar 01Ca	340280 AA1234	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	TEST TPF	GAMAY N	
0Ha 58Ar 19Ca		0Ha 58Ar 19Ca	340280 A0137	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN		CABERNET SAU	VIGNON N
Superficie arrachée totale : 0Ha 5	i8Ar 20Ca						
					Faire une dema	ande d'annulation	Revenir à la liste des déclarations

Je remplis le formulaire de contact qui sera adressé à mon service de viticulture.

J'indique obligatoirement, en plus de mes coordonnées, la raisons pour laquelle je demande l'annulation de ma déclaration de plantation (« Justifications »). Je peux recevoir une copie du message si je le souhaite.



Formulaire de contact

Par ce formulaire en ligne, vous pouvez demander l'annulation d'une déclaration déposée il y a moins de 30 jours. Merci d'indiquer ci-dessous les informations de la déclaration comportant une erreur, ainsi que les justifications apportées. Cette demande sera instruite par votre service instructeur dans les meilleurs délais.

Prénom *	Nom *			
Prénom	Nom			
Email *	Téléphone			
abcd@cdef.fr	060000000			
Objet : Demande d'annulation de la déclaration n°1920000110 Justifications *				
Erreur de parcelle arrachée				
Rectifications *				
J'ai arraché 1 hectare de syrah sur la parcelle AA1234, et non 1 hectare de grenache comme indiqué dans ma déclaration initiale.				
 Je souhaite être mis en copie du message 				
	Envoyer message			

Les champs du formulaire précédés d'un [*] sont obligatoires.

Je clique sur « Envoyer message » afin de transmettre la demande d'annulation de ma déclaration de plantation à mon service de viticulture. Celui-ci traitera ma demande dans les meilleurs délais.